



Cession société

Par Pepette46

Bonjour, Je suis gérante d'une SARL associé unique depuis mars 2016. Ma société a un capital de 1000 €. Ma question est : puis-je céder ma société à une autre personne pour le montant du capital, soit 1000 € ? Cette personne deviendra ainsi le nouveau gérant à ma place.

Merci beaucoup.
Roxane

Par Thomas75

Bonjour Roxane,

Vous pouvez tout à fait céder votre société pour le montant du capital et en même temps céder la gérance de votre EURL.

Gardez toutefois en tête que ce n'est toutefois pas la vente des parts qui donne la gérance.

Vous pouvez tout à fait céder vos parts tout en gardant la gérance et vis versa (céder la gérance tout en gardant vos parts).

Ci-dessous vous trouverez un complément d'informations qui pourra vous aider :

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/cession-transmission-entreprise/cession-parts-sociales-sarl/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/cession-transmission-entreprise/cession-parts-sociales-sarl/[/url]

Bien à vous